FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes *** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	3YL82Series
Numéro d'enregistrement	-
UFI	73QU-TQP8-S305-WQHE
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de publication	le 22-03-19
Numéro de version	11
Date de révision	le 22-04-21
Date de la version remplacée	le 29-01-21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HP France SAS
14, rue de la Verrerie – CS 40012
92197 Meudon CEDEX
France

HP Europe B.V.
Boîte postale 667
1180 AR Amstelveen
Les Pays-Bas

Téléphone +31 20 721 3400

HP Inc. Ligne d'appel santé humaine (Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048
HP Inc. Ligne d'appel soins client (Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
Courrier électronique :	hpcustomer.inquiries@hp.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : 1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone), 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone), Tétraméthyl 2,4,7,9 décyne-5 diol-4,7 éthoxylé

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

Prévention

P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P261 Eviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Eau	65-85	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification : -					
Tétraméthyl 2,4,7,9 décyne-5 diol-4,7 éthoxylé	<1	9014-85-1 500-022-5	-	-	
Classification : Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412					
1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone)	<0.05	2634-33-5 220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	613-088-00-6	
Classification : Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400(M=1)					
2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)	<0.05	2682-20-4 220-239-6	01-2120764690-50-XXXX	-	
Classification : Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 3;H311, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400(M=10), Aquatic Chronic 1;H410					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Donnée inconnue.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Donnée inconnue.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(s) connu(s).
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Donnée inconnue.
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Autres	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	Donnée inconnue.
Couleur	Magenta
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	9 - 10
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 110.0 °C (> 230.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée US EPA Method 1020
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Non déterminé
9.2. Autres informations	
COV	< 17 g/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.

10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) (CAS 2682-20-4)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	242 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	0.11 mg/l, 4 h
Oral		
DL50	Rat	120 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Produit		Espèce	Résultats d'essais
3YL82Series			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 750 mg/l, 96 heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) (CAS 2682-20-4)			
Aiguë			
Autre	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	0.138 - 0.22 mg/l, 120 h (OCDE 201)
Chronique			
	CSEO	Pseudokirchneriella subcapitata	0.05 mg/l, 120 h (OCDE 201)
Aquatique			
Aiguë			
Crustacé	CE50	Daphnia magna	1.6 mg/l, 48 h (OCDE 202)
	CL50	Daphnia magna	0.934 mg/l, 48 h (OCDE 202)
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	4.77 mg/l, 96 h (OCDE 203)

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC)

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)	48.1, Viscera (1972) Espèce: Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) 5.75, Carcass (1972) Espèce: Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
Tétraméthyl 2,4,7,9 décyne-5 diol-4,7 éthoxylé	21.09 - 111.7, L/kg wet-wt (EpiSuite v4.11, BCFBAF v3.01)

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballage contaminé Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Autres informations Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Autres informations	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée. Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

1. Identification du produit et de l'entreprise : Nom commercial alternatif
3. Composition/Renseignements sur les ingrédients : Dérogations au caractère confidentiel

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
VIe	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base d'eau: WB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.
Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle    

Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Conserver à température ambiante.

 

Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels
PW-Large utilisation par les professionnels
SU7-Supports d'impression et de reproduction
PC18-encres et toners
PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées
ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article
ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.
La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».
La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.
Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.
Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.
La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.